

La Réunion résiste mieux au Covid que la métropole

Selon le dernier baromètre de l'Ordre des experts-comptables, La Réunion est avec la Normandie la région française où les entreprises ont enregistré la plus faible baisse de leur chiffre d'affaires dans le cadre du Covid: -1,1% sur les neuf premiers mois de l'année 2020 contre -8,7% pour la moyenne nationale. Localement, certains secteurs ont souffert davantage que d'autres.

Depuis le lancement, en 2015, de cet outil mesurant l'évolution du chiffre d'affaires des TPE-PME de 15 régions françaises, La Réunion ne s'était classée qu'une fois à la première place: c'était fin 2019, un an après l'épisode dévastateur pour notre économie des Gilets jaunes.

Réalisé par l'institut Pgé pour le compte de l'Ordre des experts-comptables à partir de la base de données Statexpert (qui recense les télédéclarations sociales et fiscales effectuées pour environ 3000 entreprises locales), le baromètre Image PME fait de nouveau de La Réunion la « number one » sur les neuf premiers mois de l'année 2020... à égalité avec la Normandie.

La Corse lanterne rouge

Avec une baisse de leur activité de 1,1% au cours de la période allant de janvier à septembre par rapport à 2019, ces deux régions s'en sortent nettement mieux que toutes les autres. Le troisième du classement, la Bretagne, est à -4,2%... et le dernier, la Corse, à -17,2%. En moyenne, le chiffre d'affaires des TPE-PME françaises a chuté de 8,7% au cours des neuf premiers mois de l'année écoulée.

Tout s'est joué entre juillet et septembre. Alors que l'indice de chiffre d'affaires des entreprises réunionnaises avait reculé de 2,9% au premier trimestre puis de 14% au second, un rebond très net a été observé localement au troisième: +7,2% par rapport à 2019.

Le deuxième confinement dans l'Hexagone et la fermeture de nombreuses activités comme les restaurants ou les cinémas ont sans doute creusé encore un peu plus l'écart entre La Réunion et la métropole. Cela devrait se traduire, pour l'île, par une évolution du produit intérieur brut 2020 nettement moins catastrophique que le -8,3% diffusé la semaine dernière par l'Insee au niveau national.

Les résultats relativement satisfaisants de La Réunion cachent des évolutions très disparates



Dans le commerce de vêtements, le chiffre d'affaires a grimpé de 20,5% de janvier à septembre 2020. (Photos Emmanuel Grondin)

selon les secteurs d'activité. Le commerce (+1,4% sur les neuf premiers mois de l'année et même +20,5% pour les magasins de vêtements) mais surtout le transport et l'entreposage (+7,8%) sont les grands gagnants.

La réparation auto en panne

Le BTP est globalement en hausse (+5,7%) mais tous les corps de métiers n'en ont pas profité, en particulier la maçonnerie et le gros œuvre (-6,9%).

Les plus grands perdants de l'année 2020 sont d'ores et déjà l'hébergement/restauration (-22,6% en moyenne; -17,7%

pour la restauration traditionnelle), l'entretien et la réparation automobile (-14,8%) et, à un degré moindre, l'industrie manufacturière (-5,9%).

Les données du quatrième trimestre, annoncées « très prochainement », permettront de savoir si ces secteurs ont réussi à redresser la barre fin 2020 et à sauver en partie les meubles.

Dans le tourisme, cela semble peu probable à en croire les témoignages des différents acteurs recueillis ces dernières semaines par Le Quotidien. Et, après un démarrage prometteur, le premier trimestre 2021 ne s'annonce pas sous de bons auspices avec le retour des motifs impérieux pour voyager.

Cédric BOULLAND



Pour les restaurants, c'est la soupe à la grimace avec un recul de l'activité de 17,7% en moyenne.

Ce que plaidera la Fedom dans les semaines à venir

La Fedom (Fédération des entreprises d'Outre-mer), qui vient de diffuser à ses adhérents des fiches pédagogiques sur « ce qui change » pour les entreprises ultramarines en 2021, évoque les grands axes qui la guideront en 2021.

« En premier lieu, il s'agira de veiller à la déclinaison territoriale rapide en Outre-mer du plan de relance et à la mise en œuvre effective du Plan logement outre-mer 2019-2022 dont nous sommes cosignataires », explique le secrétaire général, Laurent Renouf.

Toutes les tailles d'entreprises

« La Fedom poursuivra ses actions sur la problématique des dettes Covid (fiscales et sociales) accumulées du fait de la crise et des risques de faillite des entreprises, notamment pour les secteurs d'ac-

tivité les plus impactés: tourisme/hébergement, restauration, BTP construction, transports, événementiel/culture ».

« Nous continuerons de plaider de manière résolue la question, sur le long terme, de la compétitivité des entreprises ultramarines, ajoute Laurent Renouf en priorisant les TPE qui constituent un maillage essentiel au développement économique outre-mer, en plaidant notamment pour une meilleure adaptation de certaines règles administratives au tissu économique ultramarin; mais aussi en réglant la question des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui sont aujourd'hui écartées du bénéfice de nombreuses aides, ce qui est inéquitable et contre-productif alors que dans le même temps, nous souhaitons l'émergence pour nos territoires de véritables locomotives pour le développement territorial ».

La loi de Finances expliquée... sur les réseaux sociaux

C'est un rendez-vous traditionnel du début d'année. L'Ordre des experts-comptables et la Chambre des notaires organisent conjointement une présentation des nouveautés introduites par la loi de Finances.

En 2021, Covid oblige, la conférence ne se tiendra pas à la Cité des Arts de Saint-Denis (qui avait accueilli 350 personnes l'an passé) mais à travers une émission de 80 minutes diffusée en direct (et en replay) sur les réseaux sociaux (Facebook et YouTube). Les internautes pourront poser leurs questions au fur et à mesure.

Outre les traditionnels intervenants extérieurs, les présidents du Medef, Didier Fauchard, et de la CPME, Éric Leung, donneront leur perception de la loi de Finances. La Direction régionale des finances publiques interviendra pour un éclairage local. La manifestation sera marquée par la première prise

de parole du nouveau sous-préfet en charge de la relance, Gilbert Manciet.

Parmi les nouveautés de cette loi de Finances, qui sera sans doute complétée très vite par une loi de Finances rectificative pour permettre à l'État de continuer à épauler les entreprises fragilisées par le Covid, Katy Hoarau, présidente de l'Ordre des experts-comptables de La Réunion, retient « des mesures permettant de consolider les fonds propres et la trésorerie des entreprises » sans oublier la baisse des impôts de production « dont il s'agira d'évaluer la matérialité de l'impact sur les TPE-PME du territoire ».

Rendez-vous ce mercredi à 17 heures. Les organisateurs conseillent de s'inscrire gratuitement sur la page Facebook de l'Ordre des experts-comptables de La Réunion ou sur celle de la chambre des notaires de La Réunion.

C.B.